



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour de septembre deux mille dix-huit, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 19 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10378-09-2018 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

9.1 Déploiement de la fibre optique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10379-09-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 a été courriellé à chacun des maires le 6 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 juillet 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.

Dépôt du document *Préparation générale aux sinistres, outil d'autodiagnostic municipal*. Ce document de travail est un rapport d'analyse et de recommandations destiné à soutenir la municipalité dans l'amélioration de sa préparation aux sinistres, daté du 3 août 2018, endroit Coulée-des-Adolphe.

Dépôt du document *Préparation générale aux sinistres, outil d'autodiagnostic municipal*. Ce document de travail est un rapport d'analyse et de recommandations destiné à soutenir la municipalité dans l'amélioration de sa préparation aux sinistres, daté du 3 août 2018, endroit Mont-Albert.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10380-09-2018 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 juillet au 6 septembre 2018:

Paiements : 67 023,75 \$

Factures : 75 320,80 \$

TOTAL : 142 344,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CORRESPONDANCE**

### CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance au cahier de suivi :

- √ Lettre adressée aux propriétaires de baux de villégiature – secteur Lac à la Truite (TNO Mont-Albert), ayant pour objet *Rencontre d'information et de planification – Entretien de la route d'accès au Lac à la Truite*, datée du 13 juillet 2018 et signée par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, PROLONGATION DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

Dépôt du courriel de la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ayant pour objet *Important : Prolongation du programme TECQ 2014-2018*, daté du 18 juillet 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour information.

### MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, DEMANDE D'AUTORISATION, NETTOYAGE DES COURS D'EAU

Échange de courriels entre M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Claudel Pelletier, directeur régional de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et

Mme Justine Desmeules, biologiste de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs relatifs à une demande d'autorisation pour le nettoyage de ponceaux, datés le 19 juillet 2018.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10381-09-2018 TNO

Appui à la MRC du Granit, révision de la compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques

CONSIDÉRANT la résolution 2018-121 de la MRC du Granit relative à la révision de la compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués, entre autres, par la MRC du Granit:

- √ les sommes allouées audit programme sont réparties en fonction d'une formule qui tient compte de la norme de valeur régionale, du taux global de taxation uniformisé, de la valeur des terres publiques calculée en fonction de leur superficie et de la population de la municipalité,
- √ certaines municipalités sont grandement désavantagées au niveau du financement de par la superficie occupée par des terres publiques, lesquelles représentent une plus petite compensation financière,
- √ pour le principe d'équité, la compensation financière pour les municipalités devrait être la même que le versement en taxes foncières pour les terres privées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, appuie la MRC du Granit dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités, à l'occasion de son congrès de septembre 2018, d'exiger du gouvernement que le Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques prévoit une compensation financière équitable pour les municipalités, soit au même titre que le versement en taxes foncières pour les terres privées et que cette mise à jour fasse partie des négociations du prochain Pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10382-09-2018 TNO

Contrats d'entretien hivernal 2018-2021, chemins et stationnement TNO

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit lancer un appel d'offres pour l'entretien hivernal pour une portion de la route Saint-Joseph-des-Monts (plus au moins 1,9 km), une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs (plus au moins 700 m) et le stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux de lancer un appel d'offres en commun ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres, en commun avec la MRC de La Haute-Gaspésie, pour l'entretien hivernal pour une portion de la route Saint-Joseph-des-Monts (plus au moins 1,9 km), une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs (plus au moins 700 m) et le stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le ou les contrats octroyés pour ces travaux d'entretien hivernal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRUE PRINTANIÈRE 2017, 3<sup>e</sup> RÉCLAMATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du *Formulaire de réclamation – Municipalités du Programme général d'aide financière lors de sinistre* du ministère de la Sécurité publique relatif au sinistre du 6 mai 2017 (crue printanière) pour le TNO Mont-Albert. Le montant réclamé est de 194 766,95 \$.

CRUE PRINTANIÈRE 2017, TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS PAR ROUTE

Présentation du directeur général et secrétaire-trésorier du tableau indiquant la localisation, la description des travaux routiers ainsi que les coûts, avant taxes, prévus et réels, entre le 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018.

Suivi du budget des montants prévus et réels pour les routes Saint-Bernard-des-Lacs, Saint-Joseph-des-Monts et Ruisseau-Landry de mai 2017 au 23 juillet 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10383-09-2018 TNO

Crue printanière 2017, contrat *Interventions sur la route de Saint-Joseph-des-Monts*, Excavation Michel Pelletier inc.

VU la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2018, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, relatif au contrat *Interventions sur la route de Saint-Joseph-des-Monts* ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 7 septembre 2018, lesquelles sont :

|                                     | Montant sans taxes | Montant avec taxes |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Excavation DL/9185-1444 Québec inc. | 23 500,00 \$       | 27 019,13 \$       |
| Excavation Michel Pelletier inc.    | 21 250,00 \$       | 24 432,18 \$       |

CONSIDÉRANT QUE Stantec experts-conseils ltée recommande d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. octroie le contrat *Interventions sur la route de Saint-Joseph-des-Monts* à Excavation Michel Pelletier inc., d'une somme de 21 250,00 \$, plus taxes (soit 24 432,18 \$), lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Excavation Michel Pelletier inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE, LÉGISLATION APPLICABLE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA

MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS  
ET PAR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Échange de courriels entre M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, et M. Jean-Philippe Gosselin, ingénieur de Stantec relatifs à des travaux d'infrastructure routière et la législation applicable par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, datés les 16 et 17 juillet 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10384-09-2018 TNO

FAIR – volet 4, achat d'un tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire acquérir un tracteur à pelouse pour ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, achète le tracteur à pelouse *Husqvarna* de la Coopérative Eau Bois, au coût de 1 899,99 \$, plus taxes (soit 2 184,51 \$), lequel montant sera prélevé dans le budget FAIR – volet 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10385-09-2018 TNO

La résolution numéro 10385-09-2018 TNO n'existe pas.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. MAGELLA EMOND, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement sur la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions qui remplace le règlement numéro 2015-321 TNO.

Ce règlement portera, entre autres, sur les éléments suivants :

- Rémunération des autres membres du conseil
- Compensation en cas de circonstances exceptionnelles
- Allocation de dépenses (allocation non imposable)
- Indexation et révision
- Tarification de dépenses
- Allocation de transition
- Application
- Remplacement du règlement 2015-321 TNO
- Entrée en vigueur et publication

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

---

Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

RÉSOLUTION NUMÉRO 10386-09-2018 TNO

Demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, achat et installation d'une signalisation

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 45 000,00 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter et installer une signalisation adaptée sur le territoire non organisé, soit le Mont-Albert ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'élève à 90 000,00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. approuve la demande d'aide financière de 45 000 \$ relative au projet pour l'achat et l'installation d'une signalisation adaptée sur le territoire non organisé, soit le Mont-Albert, dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 45 000,00 \$ pour ce projet, laquelle sera prélevée dans le département *Transport – Voirie municipale*;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette demande d'aide financière ;
4. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier mandataire dudit projet ;
5. autorise le préfet à signer une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.

IDENTIFICATION DES PONCEAUX DANS LES ROUTES RUISSEAU-LANDRY, SAINT-JOSEPH-DES-MONTS ET SAINT-BERNARD-DES-LACS – DEMANDE AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Le registre des ponceaux est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, à titre d'information.

Dépôt de cartes identifiant les ponceaux situés sur les territoires non organisés en 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10387-09-2018 TNO

Nettoyage des ponceaux, demande d'autorisations au MDDELCC et MFFP

CONSIDÉRANT le dépôt du formulaire de demande d'autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le nettoyage des ponceaux sur les routes Saint-Bernard-des-Lacs, Saint-Joseph-des-Monts et Ruisseau-Landry, daté du 19 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et à transmettre le formulaire de demande d'autorisations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le nettoyage des ponceaux sur les routes Saint-Bernard-des-Lacs, Saint-Joseph-des-Monts et Ruisseau-Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10388-09-2018 TNO

Paiement partiel, TrioC inc., projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize*

CONSIDÉRANT la facture numéro 2013-364 de TrioC inc. de 57 803,68 \$, lequel montant représente une partie des travaux réalisés pour le projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02* ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé est de 85 300,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le paiement de la facture numéro 2013-364 de TrioC inc. de 57 803,68 \$, lequel montant représente une partie des travaux réalisés pour le projet *Aménagement intérieur et extérieur de la salle des loisirs de Cap-Seize - # 2018-02*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2016* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2016 de Claude Bernard, CPA auditeur, CA, lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation du déploiement de la fibre optique de la zone habitation dans les territoires non organisés.

Les zones d'habitation sont déterminées par le gouvernement.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MARIE GRATTON, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*